

Un Anglais, théologal de Saint-Malo, vicaire général puis archevêque de Reims : Gabriel de Saint-Marie (1554-1629)

William Gifford naquit en 1554 dans une famille de noblesse normande du Hampshire¹. Après des études à Oxford, il dut se réfugier à Louvain en 1573 à cause des persécutions contre les catholiques qui furent engagées sous le règne d'Élisabeth I^{re}. Il y obtint les diplômes de maître ès arts et de bachelier en théologie, mais les révoltes aux Pays-Bas le contraignirent à se réfugier à Paris en 1578. Il fut alors appelé par William Allen (1532-1594), directeur d'un collège anglais à Reims, à venir le rejoindre. Ce dernier l'envoya ensuite parfaire ses études au collège anglais de Rome, où il fut ordonné prêtre en 1582. Rappelé par William Allen à Reims, il s'arrêta sur le chemin du retour, à Milan où il s'initia à la pastorale de saint Charles Borromée qu'il rencontra. En juillet 1582, il commença à enseigner au collège anglais de Reims. En 1583, il obtint sa licence en théologie devant le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, qui commença dès lors à le soutenir et l'attacha à sa famille. En 1584, il soutint son doctorat en théologie à l'université de Pont-à-Mousson. En 1592, il se rendit à Bruxelles pour négocier le rétablissement du collège de Douai. Il suivit ensuite à Rome, en qualité de théologal, William Allen devenu cardinal. À la mort du prélat en 1594, il fut nommé doyen du chapitre de Saint-Pierre de Lille où il resta 11 ans.

William Gifford était un membre actif de l'émigration anglaise sur le continent, appartenant au mouvement modéré, demeuré fidèle au pouvoir royal, pourtant perçu comme hérétique et persécuteur, dans l'espoir de renouer le dialogue et d'aboutir

¹ CHAUSSY, Yves, dom, *Les bénédictins anglais réfugiés en France au XVII^e siècle (1611-1669)*, Paris, P. Lethielleux, 1967, xv-264 p. La biographie est essentiellement tirée de cet ouvrage de référence. Voir aussi le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Amé, article «Gifford», ainsi que la *Gallia christiana*, t. IX, *De Provincia Remensi*, 1751, col. 159-160 et MARLOT, dom, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, Reims, L. Jacquet, 1846, t. IV, p. 535-541. BALSAMO, Jean, «L'Université de Reims, la famille de Guise et les étudiants anglais», dans Michel BIDEAUX et Marie-Madeleine FRAGONARD (éd.), *Les échanges entre les universités européennes à la Renaissance*, Actes du colloque de Valence (2002), Genève, Droz, 2003, p. 311-327.

à une paix. En 1603, il mena une mission auprès du nouveau roi d'Angleterre, Jacques I^{er}, dans l'espoir de mettre fin aux lois pénales visant les catholiques, mais ce fut un échec patent. Gifford essaya de conserver des contacts en Angleterre, mais fut expulsé des Pays-Bas et se retira à Reims où il bénéficiait de protections, en particulier celle de Louis de Guise. Il y devint recteur de l'université.

William Gifford participa à la renaissance des monastères bénédictins anglais qui avaient été supprimés en Angleterre par Henri VIII, entre 1536 et 1539. Après une courte restauration catholique sous Marie Tudor (1556-1559), les moines avaient été dispersés ou emprisonnés. Cependant, vers 1595, de jeunes Anglais aspiraient à la renaissance d'un nouvel ordre monastique. Pour contrer une prépondérance des jésuites, soupçonnés de connivence avec les Espagnols, il fut décidé de restaurer le vieil ordre bénédictin anglais. De nombreux jeunes Anglais ayant pris l'habit dans des couvents italiens et espagnols, des négociations eurent lieu en Angleterre en 1606, mais échouèrent. Il convenait dès lors de créer des couvents sur le continent. Les Anglais tentèrent d'établir un monastère à Douai, où ils furent bien accueillis par l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, mais se heurtèrent à l'opposition du collège anglais de la même ville dominé par des jésuites.

En 1607, une conférence réunit à Reims les pères anglais meneurs de la réforme, Augustin Bradshaw, Léandre, Thomas Preston et William Gifford, pour trouver une position de repli à Douai. En mars 1607, les bénédictins anglais obtinrent le prieuré Saint-Laurent de Dieulouard, près de Pont-à-Mousson, donné par le chapitre de Toul-Nancy. Les premiers bénédictins anglais s'y installèrent en 1609, dont William Gifford qui avait reçu l'habit des bénédictins à l'abbaye Saint-Remi des mains du père Léandre, le 11 juillet 1608, et avait pris le nom de Gabriel de Sainte-Marie. Il fut élu prieur par la communauté en 1610, mais au même moment les Espagnols, contrôlant Douai, dont Dieulouard était un prieuré, avaient nommé prieur Paulin Appleby. Gabriel de Sainte-Marie et le père John Barnes furent donc envoyés en Espagne régler le différend et prirent le chemin de Saint-Malo pour s'embarquer vers l'Espagne. Ils y furent reçus par un compatriote qui s'y était établi, François Nailier, sieur de Nermonts, et y arrivèrent au moment de la nomination de Guillaume Le Gouverneur au siège épiscopal. Cet évêque leur proposa de fonder un couvent à Saint-Malo et offrit la charge de théologal à Gabriel de Sainte-Marie qui était aussi le prieur de la nouvelle communauté. Six autres moines vinrent le rejoindre, suivis par plusieurs autres dont quelques Français. Ils reçurent en don la propriété de Clermont à Paramé. Tout en exerçant ses fonctions de prieur, Gabriel de Sainte-Marie continuait à prêcher dans et hors Saint-Malo, à Nantes en 1612 par exemple. Grâce à ses relations et au travail de la communauté, les bénédictins anglais avaient amassé assez de revenus pour acquérir diverses propriétés à Saint-Malo entre 1616 et 1626, de façon à installer un véritable monastère.

À cause de l'opposition du chapitre cathédral, ce n'est qu'en 1620, que les bénédictins anglais obtinrent la permission de construire une chapelle et ils ne purent

ériger une croix qu'en 1621. Ils continuèrent leurs œuvres sans trop de difficultés pendant l'épiscopat de Guillaume Le Gouverneur, mais durent faire face à une certaine opposition de son successeur, Achille Harlay de Sancy (1631-1646). En 1629, ils durent accepter un prieur français, puis furent contraints de s'unir à la Congrégation de Saint-Maur en 1639. De plus, ils avaient très peu de religieux et, parmi eux, un aventurier ternit la réputation du monastère. En 1669, il fut remis à la Congrégation de Saint-Maur et les bénédictins anglais quittèrent définitivement Saint-Malo.

En tant que théologal à Saint-Malo, Gabriel de Sainte-Marie a très probablement contribué à la rédaction des statuts synodaux promulgués par Guillaume Le Gouverneur en 1613 et réédités en 1619 et 1620, en particulier pour tous les articles inspirés par la pastorale de saint Charles Borromée². Il participa aussi à la fondation du monastère de Paris en 1616. Il s'intéressa à la réforme de l'ordre à Fontevault, puis joua un rôle actif dans celle de l'abbaye de Montmartre.

Le 22 octobre 1617, il fut nommé évêque d'Archidéal (Arcadiopolis) et vicaire général de l'archevêque de Reims Louis III de Guise. En effet, Gabriel de Sainte-Marie était proche des Guise depuis son premier séjour rémois en 1583. Or Louis III de Guise, qui n'avait reçu que les ordres mineurs, était connu pour sa vie dissolue et son peu d'intérêt pour son diocèse. Cependant, par son rôle effectif et symbolique au sein de l'Église de France, l'archevêché de Reims était un siège très convoité. Les Guise conservèrent le siège archiepiscopal dans la famille pendant plus d'un siècle, de 1533 à 1657, sauf quelques courtes périodes. En 1594, Henri IV nomma à Reims, l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, mais dès 1602 Louis III de Guise devenait son coadjuteur et lui succéda en 1605. À la mort du cardinal de Guise au siège de Saint-Jean-d'Angely le 21 juin 1621, le jeune Henri de Guise n'avait que 7 ans. Or les évêques réformateurs, dont certains proches conseillers du roi, prônaient la nomination d'évêques âgés d'une vingtaine d'années au moins. Il fallait donc trouver un «client dévoué³» pour assurer la «survivance». Des trois candidats qu'ils proposèrent, seul Gabriel de Sainte-Marie était valide, mais il était Anglais. Il dut donc passer un examen : il prononça l'éloge funèbre du cardinal de Guise et prêcha à Saint-Germain-des-Prés à Paris, en présence de la Cour et de Louis XIII, qui aurait apprécié ses sermons et le nomma archevêque de Reims. Le 5 décembre 1622, il reçut la bulle papale de nomination, et le 11 février 1623 il fit son entrée dans Reims.

² GUILBLIN, François-Xavier, *Un écrit dans la réforme catholique : les statuts synodaux. Les statuts synodaux de Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo (1620)*, dactyl., mémoire de maîtrise, sous la direction de Georges PROVOST (dir.), université de Haute-Bretagne, Rennes 2, 2000, 247 p ; RESTIF, Bruno, *La révolution des paroisses. Culture paroissiale et Réforme catholique en Haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 415 p.

³ CHAUSSY, Yves, «William Gifford, archevêque de Reims (documents nouveaux)» *Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences, arts et lettres de la Marne*, 1970, p. 99-104.

Cependant, les Guise, qui avaient pourtant procédé en 1555 à l'union de l'abbaye de Saint-Remi à l'archevêché, parvinrent à conserver l'abbaye, dont les revenus étaient supérieurs à ceux de l'archevêché. Les biens de ce dernier avaient en outre été pour partie dilapidés par le cardinal de Guise, du fait de sa propension à vivre au-dessus de ses moyens⁴.

Gabriel de Sainte-Marie fut, comme Guillaume Le Gouverneur dont il avait été un auxiliaire actif à Saint-Malo, un des évêques de la Réforme catholique française, qui s'inspirait des décrets du concile de Trente et fit preuve d'un grand dynamisme dans la première moitié du XVII^e siècle. Après son accession au siège archiepiscopal rémois, alors âgé de près de 70 ans, il fut victime d'une attaque d'hémiplégie qui le contraignit à limiter fortement ses déplacements, mais ce handicap doit être relativisé à une époque où la résidence dans le diocèse est fortement valorisée. Enfin, il mourut le 9 avril 1629, laissant dans le diocèse le souvenir d'un vénérable et saint vieillard.

Le diocèse de Reims, métropole d'une province ecclésiastique de douze diocèses, comprenait 18 doyennés et 465 paroisses s'étendant jusqu'en terre d'Empire. Dès le Moyen Âge, le chapitre cathédral joua un rôle important dans l'administration spirituelle et temporelle du diocèse, aux côtés de l'archevêque. Les soixante-quatorze chanoines étaient chargés d'assister l'archevêque dans la *cura animarum*, de l'aider à officier et à administrer le diocèse. Cependant, dès le Moyen Âge, même s'il reconnaissait une prééminence à l'archevêque, le chapitre entreprit de gagner des privilèges : exemption totale de la juridiction de l'archevêque, nomination de francs-sergents pour défendre ses droits. Cet antagonisme se retrouvait également dans les préséances : si dans le chœur, les deux archidiaques, choisis parmi les chanoines et adjoints directs de l'archevêque, occupaient les premières places aux côtés du prélat, au chapitre, c'était le doyen, le prévôt et le chantre qui occupaient les sièges centraux⁵.

Les chanoines avaient une obligation de culte se traduisant par la présence aux différents offices divins qui rythmaient la journée. Leur vocation première de chanter la louange de Dieu, leur imposait initialement d'assister à sept à huit heures de service divin. À l'époque moderne, les offices étant regroupés, les chanoines se déplaçaient trois fois : matines, laudes et prime tôt le matin ; tierce, none et grand-messe en milieu de matinée ; vêpres et complies l'après-midi. En outre, le chapitre jouait un rôle important dans le déroulement des processions ordinaires et des processions extraordinaires qu'il pouvait organiser avec l'archevêque lors d'événements exceptionnels tels qu'une catastrophe naturelle, une crise de subsistance ou un événement politique.

⁴ BERGIN, Joseph, *The Making of the French Episcopate 1589-1661*, New-Haven et Londres, Yale University Press, 1996, 761 p.

⁵ DESPORTES, Pierre (dir.), *Diocèse de Reims*, t. III des *Fasti ecclesiae gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, Turnhout, Brepols, 1998, 664 p.

Le concile de Trente, en attribuant l'autorité principale à l'évêque sur toutes choses dans son diocèse, avait renforcé son pouvoir sur le chapitre cathédral. Mais les grands chapitres, comme celui de la cathédrale de Reims, présentaient une force avec laquelle un évêque, même puissant comme celui de Reims, devait compter. Le chapitre pouvait nommer à certaines cures et jouissait d'une exemption. Les chanoines échappaient donc à la juridiction de l'archevêque et disposaient d'un ban sur lequel ils exerçaient des droits de justice. Particularité rémoise, l'exemption s'étendait aux francs-sergents, à savoir des bourgeois attachés personnellement aux chanoines pour gérer leurs affaires domaniales et leurs revenus⁶. En outre, avant de prendre possession de son siège, l'archevêque était reçu par le chapitre et devait prêter serment de respecter les libertés de celui-ci⁷. Et ce n'est qu'après cette cérémonie que les chanoines reconnaissaient son autorité. Des préséances devaient être respectées, les chanoines allant ainsi quérir l'archevêque en son palais pour les grandes cérémonies⁸.

Comme plusieurs évêques réformateurs du début du XVII^e siècle, Gabriel de Sainte-Marie entra plusieurs fois en conflit avec le chapitre, qui comme beaucoup d'autres en France, se considérait comme le garant des traditions et se méfiait donc de certains aspects novateurs de la Réforme catholique. Les chanoines de Reims pouvaient sembler à l'évêque réformateur plus soucieux de percevoir leurs revenus et de défendre leurs privilèges que d'améliorer la formation des clercs et l'encadrement spirituel des fidèles. La mention manuscrite apposée au bas de l'affiche, «Par le mot d'ordonnons exprimé en ceste impression, ie n'entend point^{2/}preiudicier aux droits que pretend le venerable chapitre de Reims» témoigne des subtilités de langage qu'impose la nécessité pour le prélat, ou en l'occurrence pour son vicaire général qui agit en délégation, d'affirmer son pouvoir tout en évitant de froisser les susceptibilités capitulaires, délicat jeu d'équilibre résultant d'une certaine égalité dans le rapport de forces («par l'advis et consentement de Messieurs du Venerable Chapitre avons ordonné»).

Les processions s'inscrivaient dans une pratique religieuse qui se caractérisait notamment par des gestes collectifs considérés comme possédant une efficacité. Elles avaient également une fonction sociale dans cette société de corps qu'était la société française d'Ancien Régime, en manifestant de façon démonstrative l'exis-

⁶ *Id.*, «La cathédrale et l'ensemble canonial dans les archives du chapitre», dans Bruno DECROCK et Demouy, PATRICK (dir.), *Nouveaux regards sur la cathédrale de Reims*, Langres, Dominique Guéniot, 2008, p. 53-61.

⁷ Arch. dép. Marne, 2 G 323, formules de serments et prestations de serment de différents archevêques, dont la dernière est celle de Nicolas Bernard, chanoine de Reims et procureur de Gabriel de Sainte-Marie, le 25 janvier 1623.

⁸ LOUPÈS, Philippe, *Chapitre et chanoines de Guyenne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1985, 590 p.

tence des corps reconnus, leur hiérarchie interne et la hiérarchie entre ces corps. Celles-ci étaient exprimées dans un langage symbolique où pouvait se déployer de façon plus ou moins subtile la question complexe des préséances. Aussi chaque paroisse, chaque chapitre et chaque établissement religieux pouvait-il avoir son propre ordre de procession, et son propre calendrier processionnel lié au calendrier liturgique. Aux grandes fêtes, tous ces corps se retrouvaient pour manifester l'existence d'une véritable religion civique, à la fois politique, sociale et proprement religieuse. Ici, les messes et processions, dites extraordinaires parce que ne s'intégrant pas dans le calendrier liturgique, furent organisées en faveur du roi Louis XIII, alors en pleine guerre contre la reine-mère et les Grands du royaume. Le texte date en effet du 17 juillet 1620, soit trois semaines avant la bataille dite *Drôlerie des Ponts-de-Cé*, le 7 août, qui fut suivie de la paix d'Angers négociée par Richelieu le 10 août. Cette procession signala par la même occasion la fidélité non démentie de la famille de Guise à l'égard du roi, depuis le ralliement à Henri IV du jeune duc de Guise et du duc de Mayenne au milieu des années 1590.

L'ordonnance de Gabriel de Sainte-Marie, ici vicaire général, précise les préséances au sein du clergé rémois (fig. 1). Tout naturellement, le chapitre de la cathédrale tient la première place, immédiatement suivi par les religieux de l'abbaye Saint-Remi, chef de file du clergé monastique rémois, fondée au VI^e siècle autour du tombeau de saint Remi. Le chapitre de Saint-Symphorien dépendait de celui de la cathédrale, tandis que les religieux de Saint-Denis étaient des chanoines réguliers. En effet, l'archevêque Gervais avait obtenu du chapitre la cession de la basilique Saint-Denis, appartenant au groupe épiscopal, qu'il fit reconstruire et compléter par un ensemble claustral en 1067, pour y établir des chanoines réguliers soucieux d'embrasser la nouvelle discipline prônée par la réforme grégorienne du XI^e siècle. L'abbaye Saint-Nicaise, située sur une butte au sud de la ville, fut rénovée au XI^e siècle par l'installation de bénédictins, dont la plupart provenaient de Saint-Remi. Ces fondations furent suivies par l'installation des prêcheurs (dominicains) en 1219, des cordeliers (franciscains) en 1225, des augustins en 1320, des carmes en 1325 et des capucins en 1613.

À l'époque moderne, Reims comptait encore trois collégiales. Le chapitre de Saint-Symphorien était établi sur le lieu réputé comme celui de la première cathédrale de Reims, placée sous le vocable des Saints-Apôtres. Nommés par l'archevêque, les chanoines étaient théoriquement autonomes, mais dans les faits ils dépendaient étroitement du chapitre de la cathédrale qui ouvrait ses rangs à son doyen. Les deux autres collégiales dépendaient de l'abbaye Saint-Remi : Saint-Timothee établie en 1064 par l'abbé Hérimar et Sainte-Balsamie, vulgairement appelée Sainte-Nourrice en référence à la nourrice de saint Remi. La collégiale Saints-Cosme-et-Damien créée au milieu du XI^e siècle par un abbé de Saint-Remi, avait connu un tel déclin, qu'en 1458 elle fut unie à l'abbaye. En 1572, Charles de Lorraine, abbé commandataire de Saint-Remi, fit don du prieuré aux minimes de Bracancourt, près de Vignory, dont le couvent avait été détruit par les calvinistes.

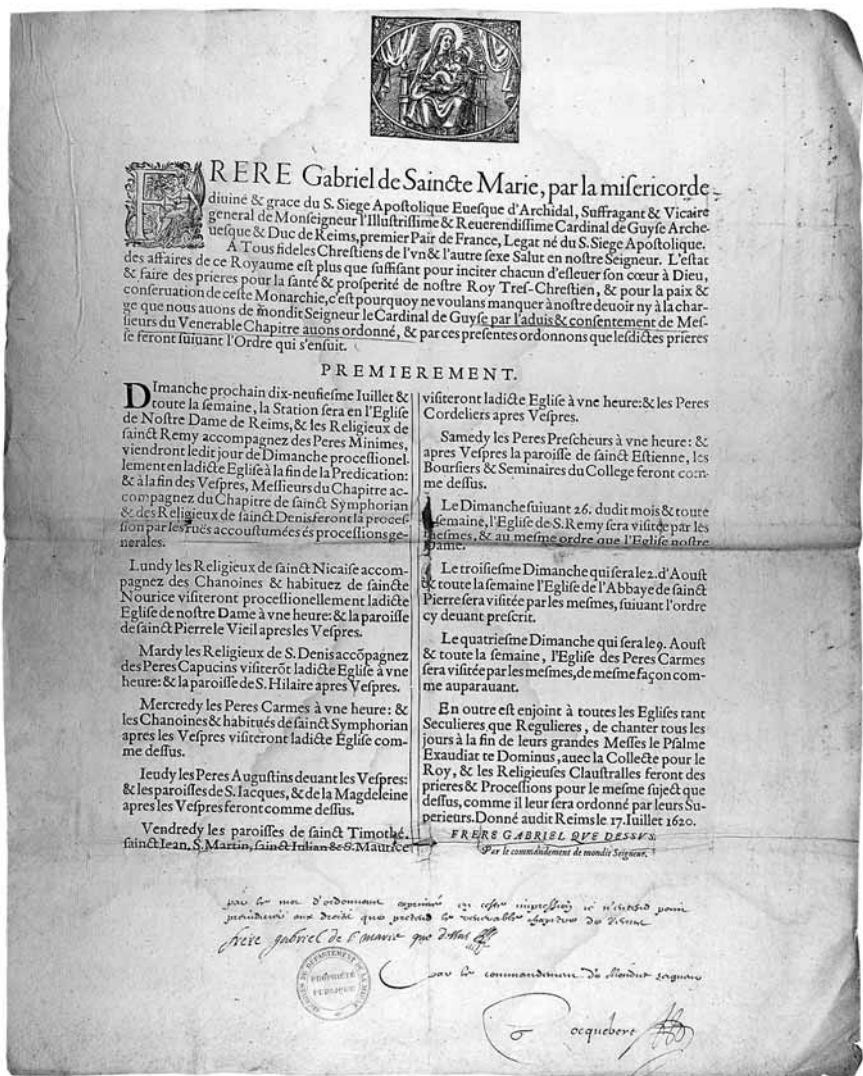


Figure 1 – Ordonnance de Gabriel de Sainte-Marie, vicaire général du diocèse de Reims, pour des processions en faveur de Louis XIII, 17 juillet 1620 (Arch. dép. Marne, 2 G 322) (cl. Archives départementales de la Marne, Virginie Aréthens)

Reims comptait également quatorze paroisses, dont les limites furent définitivement établies au XI^e siècle en fonction du découpage des bans seigneuriaux. Celle de Saint-Pierre-le-Vieil était la plus ancienne et semblait avoir une prééminence sur les autres. Avec la paroisse Saint-Hilaire, c'était celle des nobles, magistrats et principaux commerçants, tandis que les paroisses Saint-Timothée, Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Julien et Saint-Maurice étaient des paroisses populaires et plutôt pauvres.

Cet ordre de préséance recoupe un découpage géographique : le couvent des minimes était situé à côté de Saint-Remi, tandis que le chapitre de Saint-Symphorien et les chanoines réguliers de Saint-Denis étaient proches du quartier canonial. Les religieux de Saint-Nicaise étaient voisins du chapitre de Sainte-Nourrice, alors que ceux de Saint-Denis étaient également proches des capucins. Les paroisses Saint-Jacques et de la Madeleine étaient deux paroisses créées au XII^e siècle au sud-ouest de la ville. Enfin, les paroisses Saint-Timothée, Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Julien et Saint-Maurice étaient toutes situées dans la partie nord-est de Reims, entre les abbayes Saint-Nicaise et Saint-Remi⁹.

Bruno RESTIF
maître de conférences en histoire moderne,
Université de Reims / Champagne-Ardenne, CERHIC-EA 2616

Manonmani RESTIF
archiviste-paléographe, conservatrice aux Archives départementales de la Marne

⁹ DEMOUY, Patrick et POMARÈDE, François, *Reims. Panorama monumental et architectural des origines à 1914*, Strasbourg, Éd. Contades, 1985, 334 p. ; DESPORTES, Pierre, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, 783 p.